

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 avril 2018

## IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 439

présenté par

M. Masson, M. Bazin, M. Deflesselles, M. Hetzel, Mme Louwagie, Mme Meunier, M. Pauget,  
M. Schellenberger, Mme Trastour-Isnart, M. Jean-Pierre Vigier et M. Ciotti

**ARTICLE 9**

I. – À la première phrase de l'alinéa 37, substituer aux mots :

« au terme du mois au cours duquel »

les mots :

« dès que ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« au terme du mois qui suit celui de »

le mot :

« dès ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le principe de l'indemnité journalière auquel sont soumis l'écrasante majorité des Français dans beaucoup de situations difficiles doit s'appliquer dans la matière que nous examinons et non celui de l'indemnité forfaitaire.